



Communiqué de presse - Berne, avril 2023

## **La FMCH énonce les règles de présentation des prestations supplémentaires dans le secteur des assurances complémentaires**

**La FMCH, association faîtière des spécialistes de la médecine invasive et aiguë, a élaboré pour ses membres des principes directeurs dans le domaine des assurances complémentaires. Ce catalogue des prestations supplémentaires sert de base solide pour présenter de façon juste et transparente les prestations médicales supplémentaires et complémentaires, en annexe de l'assurance de base.**

En 2020, la FINMA a constaté que les décomptes de prestations des assurances complémentaires au sens de la LCA avaient besoin d'être «profondément remaniés». Pour les assurances complémentaires, les prestataires de soins doivent désormais pouvoir présenter leurs prestations supplémentaires de façon transparente et compréhensible. Cela implique que les médecins qui fournissent des prestations dans le secteur des assurances complémentaires doivent négocier de nouvelles conventions avec les institutions correspondantes. En 2021 déjà, la FMCH s'est emparée de cette question lors d'un congrès, et a défini les actions à mener. En 2022, en coopération avec PricewaterhouseCoopers (PwC), et en associant largement des prestataires de soins et des assureurs, elle a élaboré un concept de prestations médicales supplémentaires et complémentaires dans le domaine de la LCA, à l'aide d'un catalogue de prestations supplémentaires.

Cette démarche est notamment nécessaire pour les spécialistes membres de la FMCH, qui souhaitent proposer des prestations supplémentaires conformes aux préconisations. La FMCH a fourni un travail fondamental pour cela. Le Prof. Dr Michele Genoni, président de la FMCH, l'énonce clairement: «Il fallait définir rapidement, de façon pragmatique et très concrète, les prestations que les spécialistes pouvaient fournir et facturer en dehors de l'assurance de base. Nous avons mis en place pour nos membres un catalogue qui permet de présenter les prestations de façon transparente dans le cadre de l'assurance complémentaire. Bien entendu, ils doivent en même temps respecter le niveau de prestations et l'obligation d'admission de l'assurance de base.»

Ce catalogue est avant tout rédigé pour être appliqué dans le secteur stationnaire et en ambulatoire à l'hôpital. Il propose cinq catégories: options, continuité/disponibilité, excellence de la qualification, étendue du suivi et prestations complémentaires et innovations.

- La catégorie *Options* regroupe les prestations optionnelles, comme la possibilité de choix et d'intervention quant aux médecins traitants ou la participation au choix du traitement (méthodes chirurgicales, ambulatoire vs. stationnaire, type d'anesthésie souhaité, etc.).
- La catégorie *Continuité/disponibilité* garantit que les interlocuteurs et interlocutrices seront disponibles avant, pendant et après le séjour à l'hôpital. Cela permet également de prendre en compte les souhaits individuels, dates de traitement et d'admission par exemple.

- La catégorie *Excellence de la qualification* permet que le traitement médical soit délivré par un personnel médical dont le niveau de qualification est supérieur à la moyenne.
- Dans la catégorie *Etendue du suivi et prestations complémentaires*, l'intensité du traitement et du suivi peut être augmentée au-delà du niveau des prestations de l'assurance de base. Peuvent alors être rémunérées des prestations comme des consultations consilium étendues et des avis complémentaires, des comités interdisciplinaires pour l'établissement de l'indication ou des visites supplémentaires.
- La catégorie *Innovations* englobe les prestations innovantes dans le secteur de la prévention, du diagnostic, du traitement et du suivi, comme les consultations virtuelles, les soins à distance ou l'utilisation de la robotique dans les opérations chirurgicales.

La FMCH suit étroitement les évolutions actuelles dans le secteur de la santé. Elle met toujours la priorité sur les besoins médicaux et la promotion de la qualité. Le catalogue de prestations supplémentaires élaboré est un véritable outil pratique pour présenter les prestations supplémentaires et complémentaires qui sortent du cadre de l'AOS, en les classant et en les rendant plus transparentes.

#### **Informations:**

Prof. Dr Michele Genoni

Président de la FMCH

Tél.: +41 79 603 88 00

La **FMCH** (Foederatio Medicorum Chirurgicorum Helvetica) réunit des sociétés de disciplines médicales chirurgicales et invasives en Suisse. Elle en compte 18, ainsi que trois associations professionnelles. Au travers des sociétés membres elle représente les intérêts de 8000 médecins exerçant une activité chirurgicale, invasive, avec des soins aigus. La FMCH est une organisation de défense des intérêts professionnels, qui traite de questions importantes dans le domaine de la politique de la santé; elle s'implique en conséquence dans les instances politiques et dans l'opinion publique.